

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 15 novembre 2013

Service instructeur Service de l'Environnement et de l'Agriculture **N°** CP-2013-10-6-10

Service consulté

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS LUTTANT CONTRE L'ÉROSION DANS LE CADRE DU PLAN VÉGÉTAL POUR L'ENVIRONNEMENT PVE C244 DÉVELOPPEMENT RURAL

Résumé : Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur cinq dossiers éligibles représentant un total de 5 003,08 € de subventions.

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) pour la filière élevage, l'Etat a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, Collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du Budget Primitif 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Dans ce cadre, cinq dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni les 26 juin et 4 octobre 2013 (ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche). Ils concernent l'acquisition de herses, semoirs et outils du sol simplifié.

Ces cinq projets, qui s'avèrent éligibles aux critères en vigueur, représentent des subventions totales de 5 003,08 €, qui seront versées à l'ASP, par prélèvement sur le Programme C244 au chapitre 204 fonction 74 nature 204181, conformément à la convention en vigueur.

Le paiement des aides PVE se fait via l'Agence de Services et de Paiement (ASP), avec laquelle une convention de paiement associé a été signée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 NOVEMBRE $2013\,$

Développement rural (Inv) PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU04103	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion Rémy ZIMMERMANN SOULTZMATT – Herse et semoir Montant du projet : 5 000,00 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 1 000,00 €	5 000,00	20%	1 000,00
DRU04114	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion EARL SCHIRMER SOULZTMATT – Herse et semoir Montant du projet : 5 000,00 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 1 000,00 €	5 000,00	20%	1 000,00
DRU04102	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion CUMA des 4 saisons GALFINGUE - Rolofaca Montant du projet : 5 824,00 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 1 164,80 €	5 824,00	20%	1 164,80
DRU04104	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion Christine FLEITH BEBLENHEIM – Herse et semoir Montant du projet : 5 000,00 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 1 000,00 €	5 000,00	20%	1 000,00
DRU04115	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT (EX CNASEA) Matériel de lutte contre l'érosion EARL GROSS GUEBERSCHWIHR – Rouleau Rolofaca Montant du projet : 3 725,68 € Cofinancement : UNION EUROPEENNE : 838,28 €	3 725,68	22,5%	838,28
			Total	5 003,08